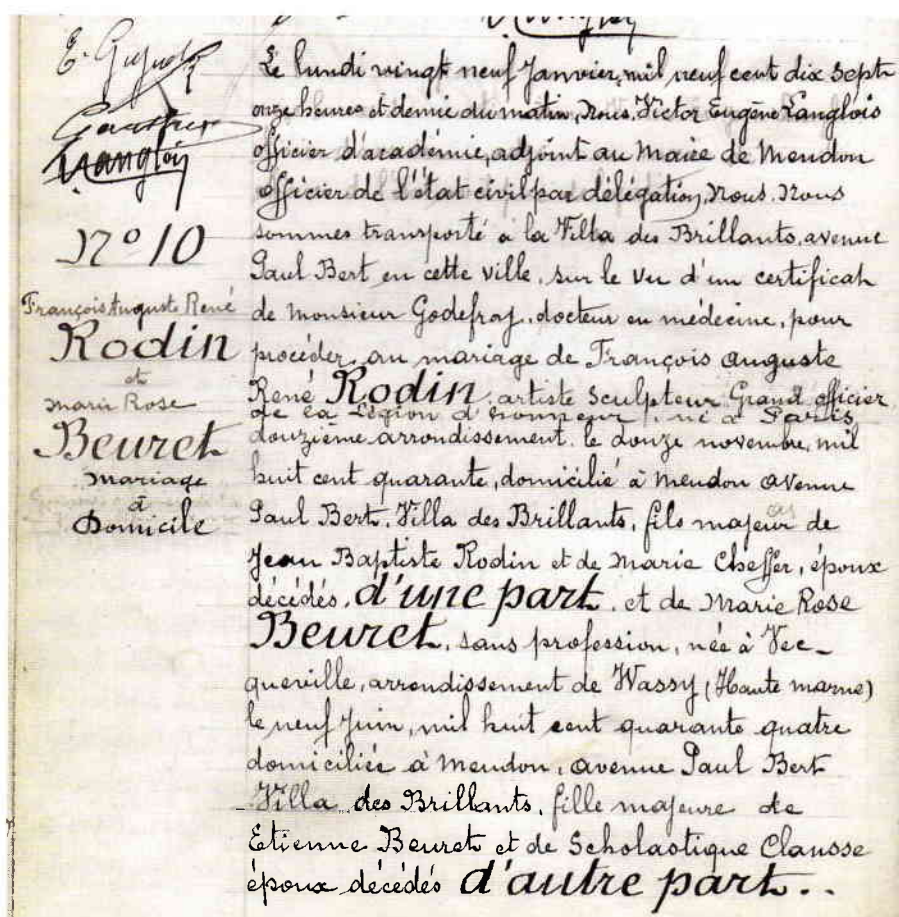


Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Bulletin n° 141

Octobre 2015

Les archives municipales de Meudon



Mariage d'Auguste Rodin avec Marie-Rose Beuret, le 29/1/1917 (p. 1)

Sommaire

Éditorial, par Bernard Chemin	p. 3
Le service des archives municipales de Meudon, par Stéphanie Le Toux	p. 4
Quelques archives remarquables, par Stéphanie Le Toux et Yves Terrien	p. 12
Cinquantenaire du CSSM	p. 31
Nouvelles brèves, par Yves Terrien	p. 32

Page de couverture : acte de mariage de Rodin avec Marie-Rose Beuret

Né à Paris dans le cinquième arrondissement, le sculpteur Rodin s'installe à Meudon avec sa compagne Rose Beuret, au 8 chemin Scribe, dans la maison des Chiens-Loups, en 1893. Il est, à ce moment déjà, en pleine gloire et reçoit des commandes de partout.

Rapidement, il va acheter la villa des Brillants, en 1895. A la fin de l'Exposition universelle de 1900, le pavillon Rodin de la place de l'Alma est démonté pour être réinstallé à la villa des Brillants et devenir son atelier. L'ensemble forme actuellement le musée Rodin de Meudon.



La Villa des Brillants, rue Paul Bert à Meudon.

Suit une longue période d'activités et de rencontres, souvent hors de France. Puis, fin 1916, Rodin revient à Meudon où, le 29 janvier 1917 après 53 ans de vie commune, il épousera Rose Beuret (acte en page de couverture) qui, peu après, va mourir d'une pneumonie le 14 février 1917. Rodin la suivra dans la mort la même année, le 17 novembre 1917, dans sa villa des Brillants (actes ci-dessous).

17⁰⁴¹
Marie Rose
Beuret
épouse Rodin
72 ans
mariage

Le quatorze février mil neuf cent dix sept à midi, est décédé au domicile conjugal, avenue Paul Bert, "Villa des Brillants" Marie Rose **Beuret**, née à Becqueville (Seine-Marne) le neuf juin mil huit cent quarante quatre sans profession, fille des époux défunts Étienne Beuret et Scholastique Claude, épouse de François Auguste René **Rodin**, soixante sept ans, artiste sculpteur, Grand officier de la Légion d'honneur. **Dresse** le quinze février mil neuf cent dix sept, trois heures du soir, son la déclaration de décès **Eugène Chiffon**, soixante deux ans, artiste graveur, officier d'académie, domicilié à Bourg la Reine (Seine) ancien du Château 15, cousin par alliance de la défunte, et de Léonce Benoît dit cinquante huit ans, conservateur du musée du Luxembourg, chevalier de la Légion d'honneur domicilié à Paris 16, rue Duquoy Drouin qui lecture fait ont signé avec nous Victor Eugène Langlois, officier d'académie, adjoint au maire de Meudon, officier de l'état civil par délégation.
P. Chiffon *hemmerich*
UANGLOIS

17⁰⁶²
François
Auguste René
Rodin
77 ans

Le dix sept novembre mil neuf cent dix sept quatre heures du matin, est décédé en son domicile avenue Paul Bert "Villa des Brillants" François Auguste René **Rodin**, né à Paris au neuvième arrondissement, le douze novembre mil huit cent quarante, artiste sculpteur, Grand officier de la Légion d'honneur, fils de Jean Baptiste Rodin et de Marie Chiffon, femme décédée **veuf** de Marie Rose **Beuret**. **Dresse** le dix huit novembre mil neuf cent dix sept, onze heures et demie du matin, son la déclaration de décès Paul Chiffon, trente sept ans, mouleur statuaire domicilié à Paris (15⁰⁴) rue Eugène Milleret 16 et Eugène Rudier, trente huit ans, fondeur d'art, officier d'académie, domicilié à Paris (20⁰⁴) rue de Saintonge 45, qui lecture faite ont signé avec nous Victor Eugène Langlois, officier d'académie, adjoint au maire de Meudon, officier de l'état civil par délégation.
Paul Chiffon *hemmerich*
UANGLOIS

Actes de décès de Marie Rose Beuret et de François Auguste René Rodin, villa des Brillants à Meudon.

Éditorial

Le numéro spécial du bulletin édité à l'occasion du Cinquantenaire du Comité a pu être réalisé grâce à la sage précaution de nos prédécesseurs de conserver des exemplaires de presque toutes nos publications périodiques depuis l'origine. Ces bulletins sont la mémoire de notre association.

Cette utilisation de nos propres archives a incité notre rédacteur en chef à proposer d'élargir notre curiosité aux dimensions municipales, en demandant à Madame l'Archiviste de la ville de nous présenter ses services et de nous ouvrir ses dossiers et les portes de ses locaux. Ainsi les Meudonnais d'aujourd'hui pourront mieux connaître la vie communale d'antan, les préoccupations de leurs devanciers, les événements qui ont rythmé l'existence des générations passées, les personnalités qui ont illustré la ville.

Beaucoup de nos concitoyens ignorent les trésors qui sommeillent sur les rayonnages du service des Archives Municipales et le présent numéro devrait les inciter à mieux connaître, à l'occasion d'une visite ou d'une recherche ponctuelle, le passé de notre ville et son évolution, les événements marquants, aujourd'hui tombés dans l'oubli, qui en ont jalonné le cours, l'activité des meudonnais de jadis, leurs préoccupations, leurs aspirations, leurs modes de vie.

Ces documents et images archivés appartiennent à la mémoire collective meudonnaise. Leur mise en valeur contemporaine, facilitée par les techniques actuelles de reproduction, rend plus aisée leur consultation et satisfera plus d'un curieux, des plus anciens aux plus jeunes. Demain ce seront de nouvelles générations qui les découvriront et qui s'y intéresseront à leur tour et porteront un jugement sur ce qu'aura été notre action.

Merci à Madame Le Toux pour sa présentation très didactique. Elle nous a expliqué sa démarche de sélection et d'enrichissement de ses fonds. Elle nous a fourni les détails pratiques pour venir consulter dans sa salle de lecture les documents, patiemment collectés, dont elle assure la bonne conservation voire la restauration.

Elle nous a aussi aidés à opérer, à titre d'illustration, une sélection de quelques documents représentatifs d'époques anciennes ou plus récentes dans les domaines de l'histoire locale, de l'urbanisme, de l'état civil, de la vie économique, sociale, scolaire, culturelle ou artistique à Meudon à diverses périodes passées ou contemporaines.

Ces archives font partie de notre patrimoine.

Sachons les consulter, les enrichir éventuellement par nos contributions individuelles et en tous cas contribuer à veiller à leur sauvegarde.

Je souhaite que la curiosité de beaucoup de nos adhérents et de nos lecteurs soit aiguisée par l'invitation de notre interlocutrice.

Ils sont d'ores et déjà assurés d'y être cordialement accueillis et guidés dans leur recherche.

Bonne visite.

Bernard CHEMIN
Président du CSSM

Le service des archives municipales de Meudon

« Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir. »

Cette citation du Maréchal Foch rappelle le rôle primordial de l'archiviste dans nos sociétés contemporaines. Il est à la fois celui qui valorise un patrimoine mais également celui qui construit ce qui sera notre patrimoine de demain.

La Ville de Meudon possède un patrimoine exceptionnel valorisé par de nombreux acteurs publics ou associatifs permettant à chacun de s'approprier un territoire riche d'histoire. Le service des archives participe à la conservation et la valorisation de ce patrimoine.

Les archives publiques... un patrimoine à conserver

Le Code du Patrimoine définit les archives publiques comme étant les « documents qui procèdent de l'activité, dans le cadre de leur mission de service public, de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et des autres personnes morales de droit public ou des personnes de droit privé chargés d'une telle mission.[...] Les minutes et répertoires des officiers publics ou ministériel » (article L.211-4).

Les archives publiques sont imprescriptibles et inaliénables. Les sanctions sont nombreuses en cas de non-respect de ces principes : nul ne peut détenir des archives publiques sous peine d'encourir 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

Précisons également que le maire est responsable des archives de sa commune, civilement et pénalement. La conservation des archives fait partie des dépenses obligatoires de la commune, en particulier la reliure des registres d'état civil (art. L. 2391-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Bien que très précise, la notion d' « archive publique » sous-entend une multiplicité de

documents de nature diverse de par leur forme et leur support mais également de par leur date. Ainsi une facture mais aussi un plan du domaine royal du XVIII^{ème}, une lettre manuscrite, une carte postale ancienne, un courriel, un registre paroissial sont autant d'archives révélant toute la diversité des fonds conservés dans les services d'archives publics.

Si la nécessité de conserver un registre paroissial n'est pas à remettre en cause, la question peut se poser pour d'autres documents tels qu'une facture, par exemple ! La conservation des archives publiques se justifie à plusieurs titres, la finalité historique ou patrimoniale n'est qu'une des finalités énoncées dans le Code du Patrimoine : « La conservation des archives est organisée dans l'intérêt public tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche » (article L.211-2).

Ainsi, la conservation d'une facture se justifie d'abord par sa valeur juridique (valeur primaire), la valeur historique (valeur secondaire) n'étant prise en compte que dans un second temps.

Est-ce donc utile de conserver une facture, au-delà des 10 ans réglementaires ?

Bien évidemment, au regard de la masse documentaire produite chaque année, notre premier réflexe serait d'éliminer le document au terme de sa durée légale de conservation¹. Néanmoins, le service des archives possède dans ses fonds de nombreux exemples de factures ; ainsi, récemment, nous avons pu consulter les factures des travaux après les inondations de janvier 1910 au Bas-Meudon.

¹ La D.U.A. ou *Durée d'Utilité Administrative* est l'expression archivistique désignant la durée légale de conservation des archives pendant laquelle un document doit être conservé. Le document ne peut être détruit pendant cette période qui constitue sa durée minimale de conservation. Les factures sont à conserver 10 ans.

Comment savoir si un chercheur ne sera pas intéressé par une facture d'aujourd'hui !? Tout est affaire de contexte !

Le métier d'archiviste : un métier aux multiples facettes.

Au métier d'archiviste est souvent associée une image désuète et poussiéreuse, comme celle d'une personne travaillant seule et isolée de tous aux fins fonds d'une cave ou d'un grenier !

Les clichés ont la vie dure ...

L'archiviste (territorial) est un professionnel de la filière culturelle avec des connaissances archivistiques et historiques, mais il est également au cœur de l'information, confronté quotidiennement aux problématiques liées aux nouveaux supports. Il est celui qui jongle avec des cartels et des Marie-Louise mais également avec des métadonnées et des fichiers XML.

Le métier d'archiviste est donc au cœur de la modernité, au cœur de la cité, en perpétuel mouvement afin de s'adapter aux nouvelles productions documentaires, aux nouveaux moyens de communiquer : aujourd'hui, davantage de documents d'archives sont envoyés par courriels ou mis en ligne que communiqués en salle de lecture !

Depuis la création des formations universitaires en archivistique dans les années 1980 – 1990 (citons à ce titre la première formation archivistique à l'Université de Haute-Alsace à Mulhouse en 1976), les services d'archives territoriaux sont gérés par du personnel compétent et reconnu comme des professionnels du patrimoine et de l'information.

Malgré la professionnalisation et une réelle reconnaissance de ce métier par notre hiérarchie, l'archiviste conserve toujours cette image un peu poussiéreuse, il est donc primordial de savoir communiquer afin d'expliquer en quoi consiste notre travail.

Le service des archives de Meudon : précisions historiques.

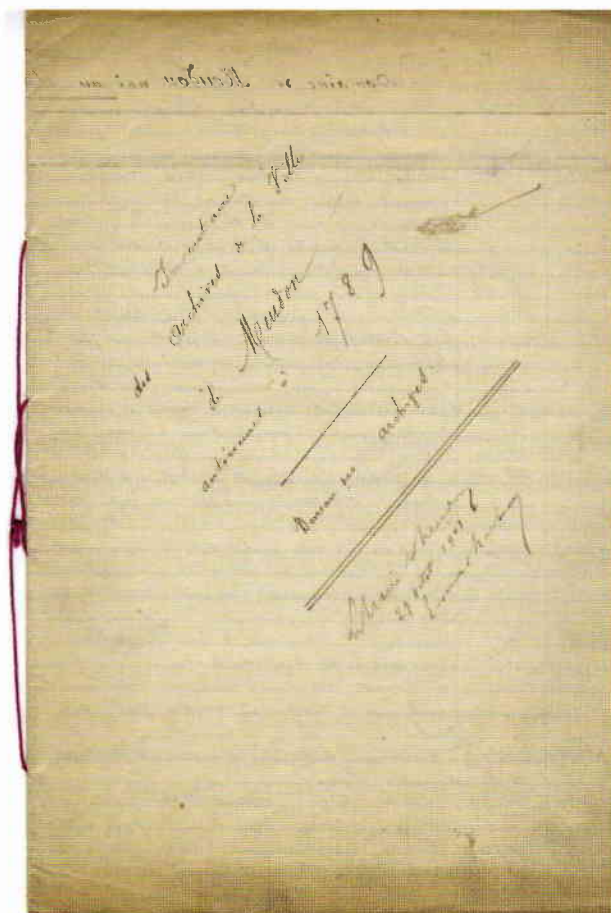
L'histoire du service des archives de Meudon est assez difficile à retracer car nous manquons d'informations fiables à ce sujet. Néanmoins, dès le début de la Révolution

française, des délibérations du conseil municipal mentionnent la nécessité de recruter une personne compétente afin de procéder à l'inventaire des archives.

Plusieurs inventaires sont réalisés au cours du XIX^{ème} siècle ; leur lecture est très instructive car on y apprend que de nombreuses archives antérieures à la Révolution française étaient conservées en mairie.

Ainsi, l'« Inventaire des Archives de la Ville de Meudon antérieures à 1789 » en date du 29 octobre 1901, signé par Edouard Marbeau, fait état d'un Edit de Louis XVI portant union du domaine de Meudon à celui de Versailles, ou bien encore d'un Plan du Clos des Capucins par Laseigne.

Ces archives sont aujourd'hui conservées aux Archives départementales ou nationales.



D21 - Inventaire des Archives de la Ville de Meudon antérieures à 1789, 1901, signé Edouard Marbeau.

Domaine de Meudon uni au domaine de Versailles

[illegible]

D21 - Inventaire des Archives de la Ville de Meudon antérieures à 1789, 1901, signé Edouard Marbeau.

Si un travail de recensement est réalisé dès les premières années du XIX^{ème} siècle, il serait prématuré de parler de service d'archives à proprement parler. En 1908, un rapport de l'archiviste départemental déplore l'absence de local dédié à la conservation des archives, local qui pourrait être fermé à clé, et constate (déjà...) la disparition de certains documents !

Il faut attendre les années 1970 pour parler de service d'archives véritablement constitué : un magasin d'archives est alors installé avec des rayonnages mobiles, un espace de travail permet de recevoir du public et un récolement est dressé en 1972.

Aujourd'hui, le service des archives possède un budget permettant d'acquérir du matériel de conservation, de faire restaurer tous les ans les archives les plus fragiles et de numériser les archives patrimoniales à des fins de

conservation mais également de communication (mise en ligne de nombreux documents sur le site de la Ville). Les magasins d'archives sont aux normes (conditions climatiques, rayonnages mobiles, ...) et un personnel formé permet d'assurer les missions archivistiques et de recevoir du public.

1.5 kilomètre linéaire d'archives à gérer

Le service d'archives de la Ville de Meudon gère environ 1,5 kilomètre d'archives, tout type de documents confondus (archives intermédiaires, archives historiques, documents iconographiques, registres, ...).

La collecte

Ces archives proviennent essentiellement des versements effectués par les services municipaux (entrée par voie ordinaire) ; à cet égard, nous rappelons que le versement

d'archives publiques à un service public d'archives est une obligation légale mentionnée dans le Code du Patrimoine (article L.212-4).

Grâce à ces versements, le service des archives possède de nombreux fonds relatifs à l'histoire urbaine, architecturale, sociale, culturelle, économique de Meudon : fonds relatifs à la construction des écoles à la fin du XIX^{ème} siècle, l'aménagement des parcs municipaux, la naissance de différents quartiers (Bellevue au XIX^{ème} siècle puis Meudon-la-Forêt dans les années 1960), la construction des lignes de chemin de fer ...

Autre mode d'entrée possible, les entrées par voie extraordinaire : les achats (auprès de particuliers, lors de ventes publiques ou de salons tels que celui des Vieux Papiers), les dons d'archives (à l'occasion de la Grande Collecte², par exemple) ou bien encore les prêts pour reproduction permettant ainsi d'enrichir également les fonds mais surtout de les diversifier grâce à des archives abordant davantage la vie des meudonnais ou le fonctionnement d'anciennes usines.

La collecte des archives publiques ou privées doit donc être comprise comme étant le fruit d'une démarche active de la part de l'archiviste avec ce souci de préserver la mémoire d'un territoire.

Que doit-on conserver ? Pourquoi ? Le document a-t-il un intérêt historique ? juridique ? Doit-on conserver le document indéfiniment ? A contrario, si le document est éliminé, pourra-t-on trouver l'information ailleurs ?

Un document conservé pour une simple finalité administrative ne sera conservé que 5, 10 ou 30 ans selon les textes réglementaires ; en revanche, les dossiers administratifs relatifs à la construction du nouveau centre culturel Robert Doisneau ou des écoles meudonnaises à la fin du XIX^{ème} siècle sont conservés définitivement.

Les textes réglementaires sont très utiles pour orienter nos choix lors de l'évaluation, mais l'appréciation personnelle (tout en restant objectif !) de l'archiviste est également déterminante car certains choix sont effectués au regard de l'histoire et du patrimoine d'un territoire.

Ces choix sont déterminants et irrémédiables car ce qui n'est pas conservé est détruit.

Le classement

Une fois collectées, les archives sont classées et inventoriées afin d'être communiquées au public.

Le classement est une opération intellectuelle et physique visant à mettre en ordre les documents à l'intérieur d'un fonds d'archives et de les décrire afin d'en expliquer le contexte d'origine et en permettre l'exploitation administrative ou historique.

Chaque fonds d'archives classé est référencé grâce à une cote composée en général d'un chiffre et d'une lettre (exemple : 7M, 1D, 325W, ...). Au sein d'un fonds (par exemple : 7M), chaque article aura sa propre cote : la première boîte sera donc identifiable par la cote 7M1, la deuxième boîte par la cote 7M2, la troisième boîte par la cote 7M3, ...

Le choix de la cote est déterminé en fonction d'un cadre de classement, document qui s'apparente à une nomenclature fixant la répartition des fonds et collections entre de grandes divisions appelées également séries.

Ainsi, selon le cadre de classement des archives municipales, la série « M » correspond aux fonds d'archives sur les bâtiments appartenant à la Commune, à l'Etat, à la Région, au Département. La série E, bien connue des généalogistes, est spécifique aux registres d'état civil.

Les archives départementales possèdent un cadre de classement différent, la série M s'applique aux fonds relatifs à l'« Administration générale et économie ».

L'instrument de recherche est l'outil (papier ou informatisé) rédigé par l'archiviste visant à présenter et décrire les fonds classés et cotés de manière à les faire connaître aux lecteurs.

² La Grande Collecte est une opération organisée en 2014 par le Ministère de la Culture visant à collecter des archives privées par le biais de dons, prêts ou dépôts sur la Première Guerre mondiale.



12F11 - Ancien garage de la mairie, prêt pour reproduction, Mme Mira, 2011.

La conservation

Les archives ainsi classées sont conditionnées dans des pochettes et des boîtes de conservation spécifiques puis rangées dans des magasins d'archives. Cette mission de conservation est essentielle, elle vise à garantir la pérennité physique des documents et leur conservation à long terme. L'objectif est double : assurer la conservation matérielle et la lisibilité du document.

On parle alors de conservation préventive. Par ce terme, nous entendons l'ensemble des mesures à prendre « autour » du document afin de minimiser les détériorations et d'agir sur les causes de dégradations du document. Ces mesures et actions sont indirectes, contrairement à la restauration qui nécessite une intervention directe sur le document. La conservation préventive ne modifie pas l'apparence de l'archive.



Dans le cadre de la conservation préventive, des actions et outils sont mis en place par l'archiviste afin de maîtriser l'environnement du document, à titre d'exemple nous pouvons citer :

- Le contrôle des conditions climatiques d'un magasin d'archives (température et hygrométrie) : appareil de relevés climatiques, déshumidificateur, système de ventilation ou climatisation permettent d'assurer des conditions climatiques stables (~18 °C et ~50% d'humidité relative) ;

- L'entretien des magasins d'archives : dépoussiérage régulier des rayonnages, des boîtes et des documents ;

- La mise en place d'un conditionnement adapté : pochettes et boîtes d'archives chimiquement neutres, sans agrafe, un conditionnement adapté aux dimensions des documents ;

- La formation du personnel à la manipulation des documents ;

- La sensibilisation des lecteurs : guide à l'usage des lecteurs, mise à disposition de gants et lutrins...

En revanche, il ne relève pas des compétences traditionnelles de l'archiviste d'agir directement sur le document (sauf pour un peu de dépoussiérage) ; les actions relatives à la conservation curative, à la restauration ou bien encore à la reliure doivent être confiées à des spécialistes. Mais il est de la responsabilité de l'archiviste de détecter les archives qui nécessitent d'être restaurées et de s'accorder avec les professionnels de la restauration sur les

actions curatives à mener. En matière de restauration, quelques grands principes sont à respecter :

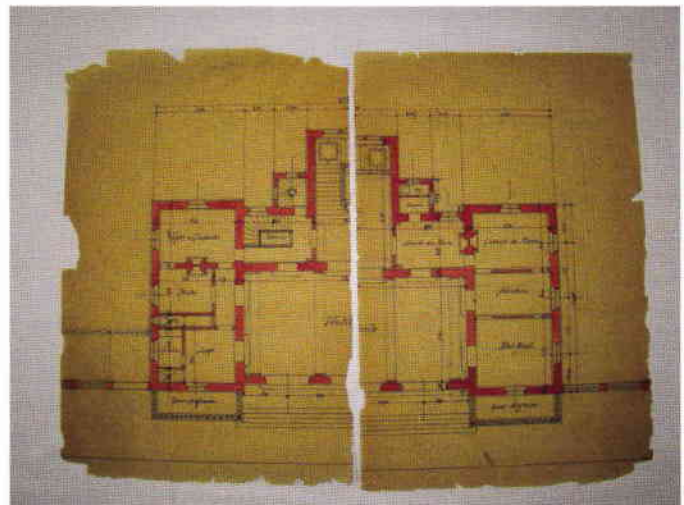
- Conserver au document son intégrité et son authenticité en vue de préserver sa lisibilité ;

- Respecter les techniques anciennes ;

- Exécuter une restauration décelable et discrète ;

- N'utiliser que des produits et traitements réversibles sans aucun risque pour le document.

La restauration doit permettre de stopper la détérioration d'un document sans pour autant faire disparaître les marques du temps.



La communication

La collecte, le classement et la conservation des fonds d'archives n'ont d'intérêt que si ces fonds sont communiqués au public et valorisés par le biais d'expositions, d'actions éducatives, de publications, de diffusions sur internet,...

La communication est donc la quatrième grande mission de l'archiviste mais elle n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes. La communication des archives publiques est régie par un cadre législatif très strict imposant des délais de communicabilité ; par ailleurs, communiquer des archives sous-entend manipuler des documents parfois fragiles ou susceptibles d'être fragilisés lors d'une exposition ou d'une manipulation par un lecteur. De même un document contaminé??? ne peut être communiqué.

L'équilibre est donc difficile entre communication et conservation ; il impose des choix qui sont parfois mal perçus par le public en cas de refus de communication ou de reproduction d'un document au nom de la vie privée ou de la conservation du document d'archives !

L'accueil en salle de lecture

Une salle de lecture, avec une capacité d'accueil de 10 personnes permet de recevoir du public.

La communication des archives est possible après inscription du lecteur sur simple présentation d'une pièce d'identité. Le lecteur est par la suite orienté dans ses recherches par l'agent en charge de l'accueil scientifique.

Un lecteur de microforme permet la consultation de documents sur microfiches ou microfilms. Ce support est privilégié de façon systématique si le fonds a été microfiché ou microfilmé, préservant ainsi les documents originaux.

Une cinquantaine de lecteurs a fréquenté le service des archives en 2014, les recherches portent sur des thèmes divers : l'histoire d'une rue, voire parfois d'une maison, l'aérostation, les grands ensembles à Meudon-la-Forêt, le Château de Meudon, les femmes pendant la Première Guerre mondiale. Mais les recherches

généalogiques restent les plus nombreuses, généalogistes amateurs ou professionnels sollicitant régulièrement le service des archives, le plus souvent par courrier électronique.

La salle de lecture est ouverte du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

La communication des archives en salle de lecture : la communication des archives publiques est un droit pour tout citoyen.

La Loi du 17 juillet 1978 dite loi « CADA » (*Commission d'accès aux documents administratifs*) « reconnaît à toute personne le droit d'obtenir communication des documents détenus dans le cadre de sa mission de service public par une administration, quels que soient leur forme ou leur support. ».

Si le libre accès au document administratif est posé comme principe de base, la loi du 17 juillet 1978 puis la loi du 12 avril 2000 *Droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration (DCRA)* ainsi que l'ordonnance du 6 juin 2005 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques ont permis de préciser un certain nombre de points : définition plus précise du « document administratif » et de la notion de « secret » mais également de cadrer la possible réutilisation des informations publiques, à savoir dans quelles conditions les informations publiques (notamment celles détenues par un service culturel) peuvent être réutilisées, les conditions peuvent-elles être identiques quand la réutilisation a une finalité commerciale ?

La communication des documents publics ne peut se faire que dans le respect de la vie privée, de la sécurité publique, du secret de la défense nationale, du secret de la conduite de la politique extérieure, du secret industriel et commercial, du secret médical, ...

Une archive publique étant par nature un document administratif, il est donc logique d'appliquer ce même droit aux archives publiques détenues dans tout service d'archives.

La loi du 15 juillet 2008, reprise dans le Code du Patrimoine, définit des délais de communicabilité (*régimes spéciaux*), la communication des archives n'étant possible

que dans le respect de ces délais. Ces délais permettent ainsi de protéger la vie privée (délai de 50 ans), le secret médical (25 ans à compter de la date du décès de l'intéressé ou 120 ans à compter de la date de naissance), le secret de la défense nationale (50 ans, voire incommunicabilité totale pour les archives liées aux armes de destruction massive)...

Il est donc de la responsabilité de l'archiviste de veiller au respect de ces délais. Une procédure de dérogation, gérée par le Ministère de la Culture, peut éventuellement permettre à l'usager un accès anticipé à des documents non communicables.

La reproduction des documents d'archives

Toute demande de reproduction (photocopie, numérisation, photographie sans flash) est également minutieusement étudiée et peut faire l'objet d'un refus, à condition que celui-ci soit justifié. A ce titre, nous rappelons que la reproduction de documents d'archives n'est pas un droit mais une faculté. Les critères et modalités de reproduction sont mentionnés dans le règlement de la salle de lecture ; ainsi la reproduction peut être payante.

Les différentes formes de valorisation des archives

La valorisation des fonds d'archives revêt différentes formes. L'exposition est l'action culturelle la plus classique. Le service des archives de Meudon dispose de plusieurs vitrines dans les locaux de l'Hôtel de Ville afin de proposer au public, deux fois par an, une sélection d'archives sur des sujets très divers :

- Sur la trace de nos ancêtres, du registre paroissial à l'état civil.
- Les parcs et jardins de Meudon.
- Les cinémas de quartier à Meudon.
- Sauvegarder et conserver le patrimoine archivistique.
- La vie au front : témoignages de soldats.

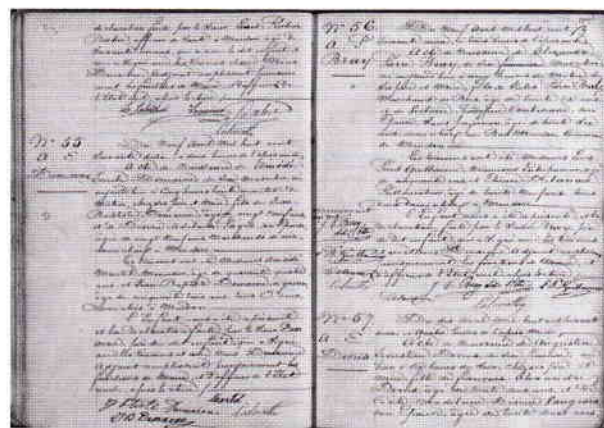
...

Chaque exposition fait l'objet d'un petit catalogue consultable sur le site internet de la Ville de Meudon.

Bien évidemment, les sites internet et les réseaux sociaux sont des médias très précieux : le service des archives a ainsi rendu disponible, en 2012, une partie des actes d'état civil (1793-1890) grâce à un moteur de recherche permettant d'effectuer une recherche patronymique. Le résultat de la recherche permet de visualiser l'acte numérisé ainsi que sa transcription pour un confort de lecture. Ici, par exemple, l'acte de naissance d'Amédé Demarne, numérisé et transcrit.

Actes de naissance et mariage (1793-1890)

La Ville numérise régulièrement ses fonds d'archives et principalement les grandes sources généalogiques. Parallèlement, un travail d'indexation est réalisé par une équipe de bénévoles afin de faciliter les recherches généalogiques.



Meudon - Acte de naissance du 09-04-1862
DEMARNE Amédé Émile

Le 9 avril 1862 à 2h au soir Amédé Émile DEMARNE, enfant légitime, de sexe masculin, né ce jour, à 5h au matin, chez ses père et mère fils de Jean Baptiste DEMARNE, 29 ans, marchand de vin, habitant Meudon, déclarant, a signé et de Désirée Adélaïde PAGÈS, 29 ans, marchande de vin, habitant Meudon père et mère mariés, les témoins sont : Amédé MARTEL, 44 ans, menuisier, habitant Meudon, a signé ; Jean Baptiste DEMARNE, 53 ans, vigneron, habitant Meudon, a signé.
Acte rédigé par Germain LALOUETTE 2ème adjoint du maire (Registre n° 1E208 Folio n° 21v Acte n° 55)

Nos actions culturelles visent également des publics bien spécifiques tels que les seniors ou les scolaires de la maternelle au CM2. Ainsi, à l'occasion de la Semaine bleue, de la visite d'un EPHAD ou d'une classe d'école, les archives sortent de leur réserve et les portes des magasins d'archives, habituellement fermées au public, s'ouvrent sur un univers très largement méconnu.

Un accueil particulier est donc réservé à ce public : quelques documents originaux sont présentés et très rapidement un échange entre l'archiviste et le groupe permet d'évoquer

quelques points fondamentaux et intiment liés à la fonction archives : quel est le rôle de l'archiviste au sein d'une démocratie !? Quel est le rôle des biens patrimoniaux dans la construction d'une mémoire collective ?

Ainsi, au-delà de ces documents anciens, parfois poussiéreux et souvent d'une lecture peu aisée, nos visiteurs prennent conscience de l'importance du travail de l'archiviste et de la responsabilité qui lui incombe dans la préservation d'une mémoire, qui comme nous le montre l'actualité, s'avère parfois fragile.

Stéphanie Le Toux (responsable des Archives Municipales de Meudon)

Quelques archives remarquables des archives municipales de Meudon

Nous présentons dans les pages suivantes quelques exemples de documents d'archives figurant dans les archives de la ville. Il est, bien sûr, hors de question de couvrir tous les (très nombreux) sujets sur lesquels la ville possède des archives et la présente sélection de documents des Archives Municipales de Meudon (AMM) n'est en aucune manière un résumé de ce qu'est notre cité. Nous avons, simplement, voulu montrer quelques exemples illustratifs de l'histoire, de l'activité et du patrimoine de notre commune.

Compte tenu du fait que les bulletins publiés par notre comité depuis ses débuts ont déjà présenté de très nombreux documents iconographiques concernant le patrimoine historique et monumental de notre commune, nous avons plutôt sélectionné des archives portant sur la vie des meudonnais, en des temps ordinaires ou lors de périodes difficiles, et sur leur cadre de vie. Sur tous les sujets traités, et

sur bien d'autres, les archives de Meudon sont très riches en documents variés. En particulier, la collection de cartes postales est importante, les délibérations du conseil municipal depuis 1784, les recensements de population et les listes électorales sont disponibles, les données portant sur les commerces sont très complètes et des documents sur les guerres, sur l'aérostation, et plus généralement sur les activités économiques de notre ville, y figurent. Parmi les collections complètes, on trouve les registres paroissiaux et d'état civil.

Bien sûr, si l'on désire approfondir les sujets qui ne sont ici qu'effleurés, on pourra avec profit consulter les nombreux ouvrages sur Meudon figurant dans les deux médiathèques de notre ville et, surtout,... aller aux Archives municipales découvrir des aspects inconnus de la vie des meudonnais et du patrimoine de leur cité !

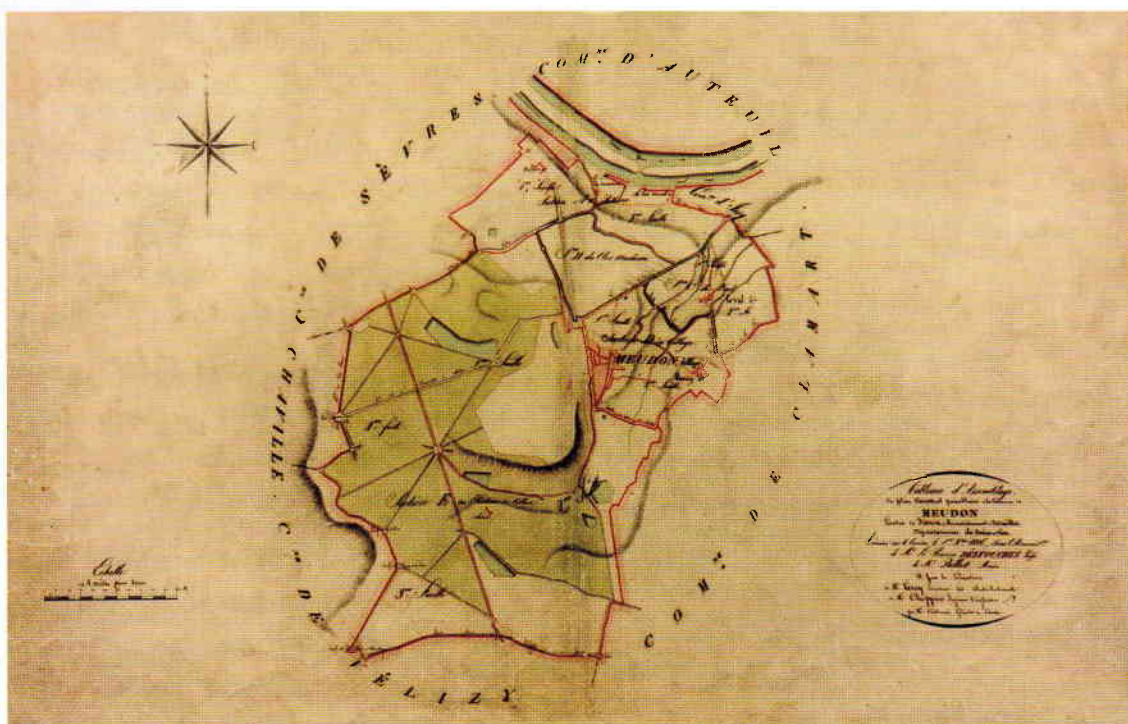
Stéphanie Le Toux (responsable des Archives Municipales de Meudon)

Yves Terrien (rédacteur en chef du Bulletin du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon)

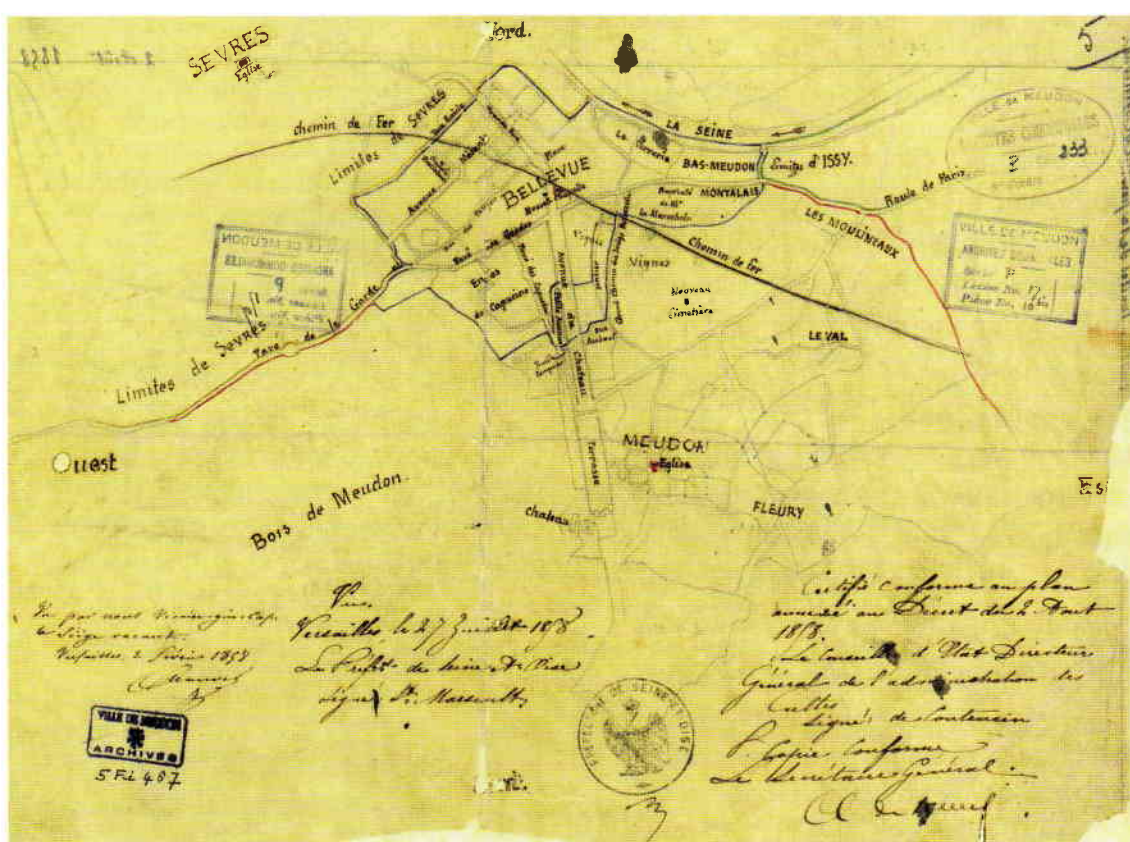
Plans de la ville, des monuments,...

De très nombreux plans figurent aux archives municipales et peuvent être consultés.

En voici deux, peu montrés :

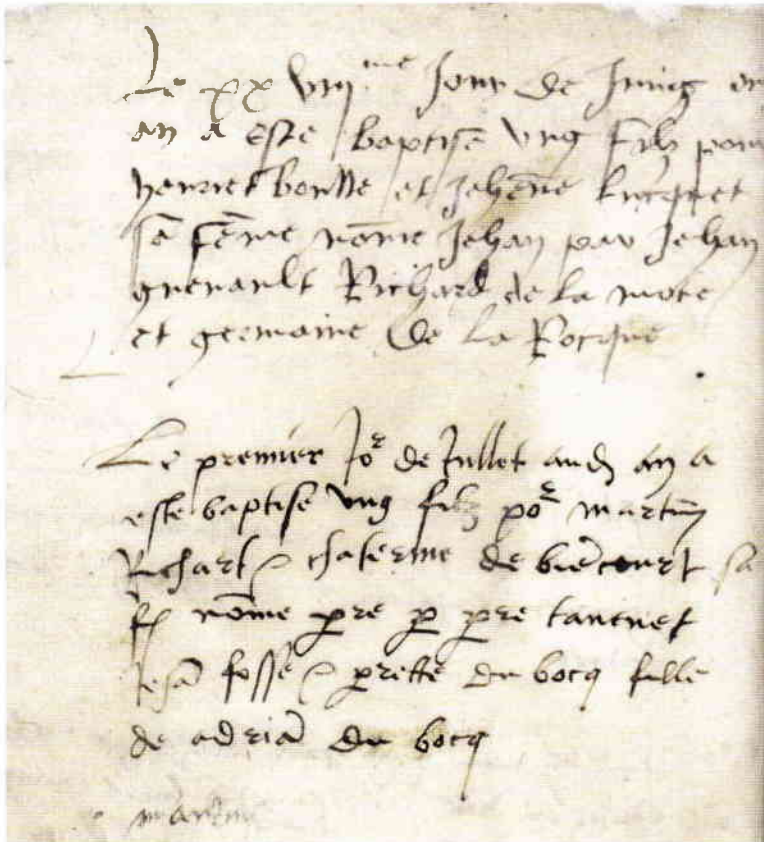


Cadastral map of Bellevue and Bas-Meudon, 1816 (AMM, cote 5Fi1).



Plan of Bellevue and Bas-Meudon, 1858 (AMM, cote 5Fi467).

Etat civil



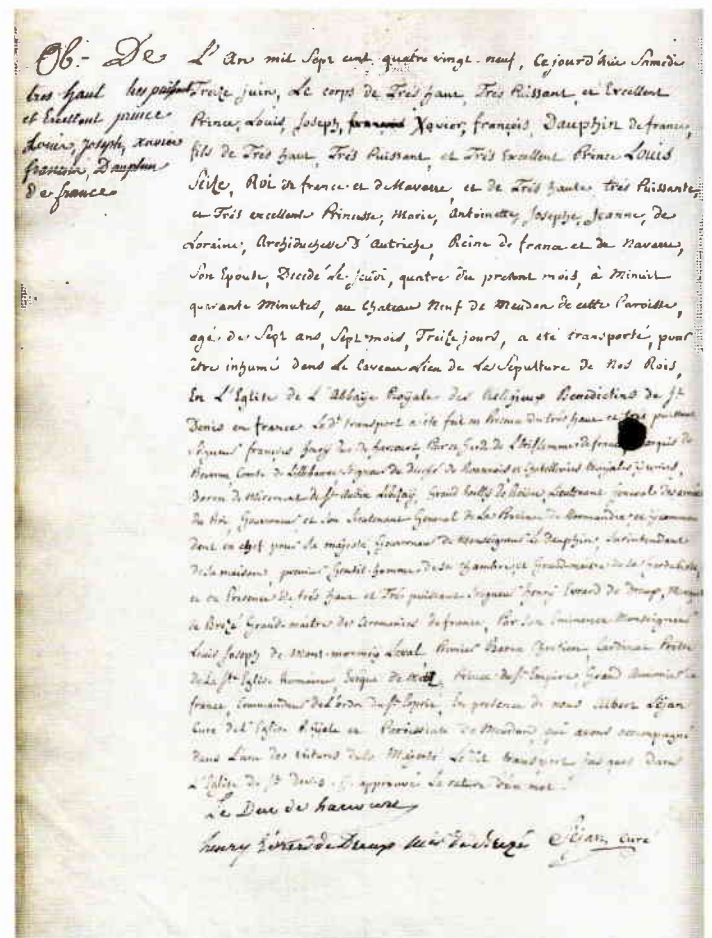
Plus ancien acte enregistré dans les registres paroissiaux de Meudon, ici un acte de baptême de 1543 :

« Le XXVIII^{ème} jour de juing audit an a esté baptisé ung filz pour Henriet Boullet et Jehenne Lurquet sa femme nommé Jehan par Jehan Guerault Richard de la Mote et Germaine de la Rocque. »

[Le 28 juin de la même année, a été baptisé Jehan, fils d'Henriet Boullet et de sa femme Jehenne Lurquet, par Jehan Guerault, Richard de la Mote et Germaine de la Rocque.]

Pour les amateurs : on trouve facilement un cours de paléographie en ligne sur internet (taper « cours paléographie » sur votre moteur de recherche préféré).

Un mois avant le déclenchement de la Révolution, le samedi 13 juin 1789 : funérailles du dauphin Louis, fils du roi Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette, décédé à Meudon le jeudi 4 juin « au Château Neuf de cette paroisse », à « sept ans, sept mois et treize jours » et transporté à St Denis pour y être inhumé dans « le lieu de la Sépulture des nos Rois », transport effectué en présence (notamment) de « nous, Albert Séjan, curé de l'Eglise Rojale et Paroissiale de Meudon, qui avons accompagné dans l'une des voitures de sa Majesté le dit transport jusques dans l'Eglise de St Denis » !



Etat civil

Le monde change et pourtant, de plus en plus nombreux, les français sont à la recherche de leurs origines. Pour connaître ses ancêtres, la première étape est de les nommer et de déterminer leurs dates et lieux de naissance, de mariage et de décès. Pour cela, comme dans de nombreuses communes de France, les archives municipales de Meudon ont mis en ligne sur le site internet de la ville les actes d'état civil antérieurs à 1890, consultables par tous.

De nombreuses personnalités sont nées, se sont mariées ou sont décédées à Meudon. Citons, par exemple :

François du Plessis-Guénégaud, conseiller au Parlement, né à Meudon le 10 septembre 1612.

Napoléon Louis Joseph Jérôme Bonaparte, né à Meudon le 16 juillet 1864, dit le prince Louis, deuxième fils de Napoléon (Jérôme) Bonaparte et de Clotilde de Savoie, fille de Victor-Emmanuel II, roi d'Italie.

Antoine-Jean Gros, peintre, mort à Meudon le 25 juin 1835.

André Hunebelle, réalisateur, né à Meudon le 1 septembre 1876.

Julia-Gabrielle Renaudot, née à Meudon le 31 mai 1877 et morte à Juvisy-sur-Orge le 28 octobre 1962, était une astronome française, épouse de Camille Flammarion.

Charles Renard, colonel ingénieur et inventeur, est mort à Meudon le 5 avril 1905. Il fut le créateur du hangar Y, construit près de l'étang de Chalais avec des fermes mécaniques provenant de la galerie annexe des machines de l'exposition universelle de 1878, pour servir de hangar à dirigeables, en particulier du « La France » (voir plus loin).

Jules Janssen, astronome, est mort le 23 décembre 1907 à Meudon. Il fut le fondateur de l'Observatoire de Meudon, construit en réutilisant ce qui restait du Château Neuf, détruit par un incendie en 1870.

Georges Bortoli, né le 28 juin 1923 à Casablanca et mort le 13 juillet 2010 à Meudon à 87 ans, était un journaliste français.

Serge Oldenbourg dit "Serge III" est un artiste Français né en 1927 à Meudon et mort en 2000 à Nice. Il est le frère de l'écrivain Zoé Oldenbourg.

Louis-Ferdinand Céline, né Louis Ferdinand Destouches, est mort le 1^{er} juillet 1961 à Meudon. C'est un médecin et un écrivain français, connu sous son nom de plume de Céline.

Lionel Jospin, né le 12 juillet 1937 à Meudon, est un homme politique français.

... et, bien sur, **François Auguste René RODIN**, marié à Meudon avec **Rose Beuret** le 29 janvier 1917 (acte en page de couverture) et décédé à Meudon le 17 novembre de la même année (acte en page page 2).

D'autres personnalités ont vécu à Meudon. Citons, sans être exhaustif : **Ambroise Paré**, le premier de nos grands chirurgiens, au XVI^{ème} siècle, et **Armande Béjart**, la femme de Molière, au XVII^{ème} siècle, tous deux propriétaires de la plus ancienne maison de notre commune, devenue notre actuel Musée d'Art et d'Histoire de Meudon ; le sculpteur **Antoine Bourdelle** et l'éditeur **Pierre-Jules Hetzel** ; **Richard Wagner**, qui a composé à Meudon son opéra « Le Vaisseau Fantôme » ; **Jacques Maritain**, écrivain catholique français ; l'organiste **Alexandre Guilmant** et son élève **Marcel Dupré** ; **Jean-Paul Sartre** (enfant) ; la poétesse **Marina Tsvetaeva**, la danseuse **Isodora Duncan**, le chimiste et homme politique **Marcellin Berthelot**, le sculpteur **François Stahly**, le prix Nobel de Physique **Louis Néel**, etc... et, bien sûr, toutes les personnalités locales anciennes ou plus récentes (voir l'ouvrage « les rues de Meudon », disponible à la médiathèque et dans lequel figurent de courtes biographies de ces personnes ; on pourra aussi consulter l'encyclopédie en ligne wikipedia, très riche en biographies).

Ville de Meudon.

1876

Dénombrement de la Population. 1876.



Sexe Masculin { Garçons ————— 1246
Hommes Mariés — 1281
Veufs ————— 116

2,643

Sexe Féminin { Filles ————— 1228
Femmes mariées — 1297
Veuves ————— 111

2,936

Total. 5,579

Quartier, Village, Hameau.	des Maisons	des Ménages	des Individus
Meudon Agglomération —	656	1852	5,539
Ecartés non Agglomérés —	7	8	10
	663	1860	5,579

La Population Agglomérée est de — 5,539

La Population Eparsée est de — 10

5,579.

Meudon le 31 décembre 1876

Population

La population de Meudon a beaucoup varié tout au long de l'histoire, avec des hauts et des bas conditionnés par les guerres, les querelles politiques ou religieuses et les épidémies.

L'exemple de dénombrement montré sur la page ci-contre (population au 31 décembre 1876) montre que, à la fin du XIX^{ème} siècle, elle était encore assez faible (environ 10 fois plus faible qu'aujourd'hui, alors que la population de la France était à cette époque de plus de la

moitié de la population actuelle). Elle a ensuite augmenté rapidement jusqu'aux années 30 (environ 20000 habitants), puis, après un plateau d'une vingtaine d'années, elle a monté d'un seul coup avec la création de Meudon-la-Forêt au début des années 60 et atteint un maximum de plus de 52000 habitants au milieu des années 70, avant de redescendre à 42000 en 2000 pour remonter aux 45010 habitants (source INSEE, 2012) que notre ville compte actuellement.

Mairie

L'actuelle mairie a été installée dans l'ancienne propriété (maison d'été) de la famille Le Corbeiller en 1926. Elle a été profondément remaniée depuis (voir ci-dessous l'état des bâtiments lors de son installation). Auparavant, elle était installée rue de la République, à l'emplacement du Monoprix actuel (illustration

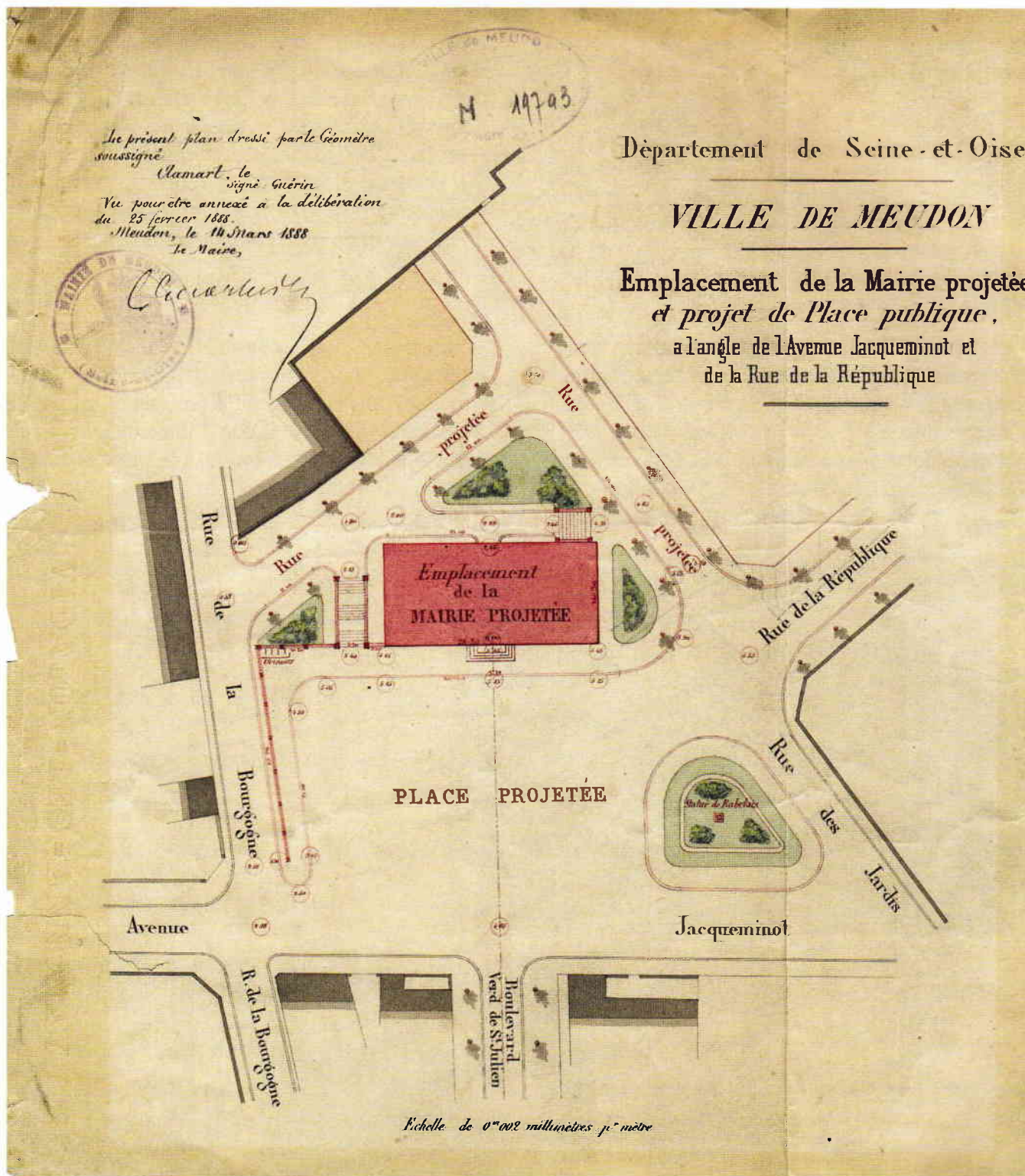
ci-dessous), mais d'autres lieux avaient été envisagés pour son installation (voir, page suivante, un plan aquarellé présentant un projet d'installation avec création d'une nouvelle place correspondant plus ou moins à la place Rabelais actuelle).



*L'ancienne mairie,
rue de la République, à l'emplacement de
l'actuel Monoprix
(carte postale ; AMM, cote 1Fi485).*

*La propriété Le Corbeiller), au moment de
l'installation de la mairie
(carte postale ; AMM, cote 1Fi481).*

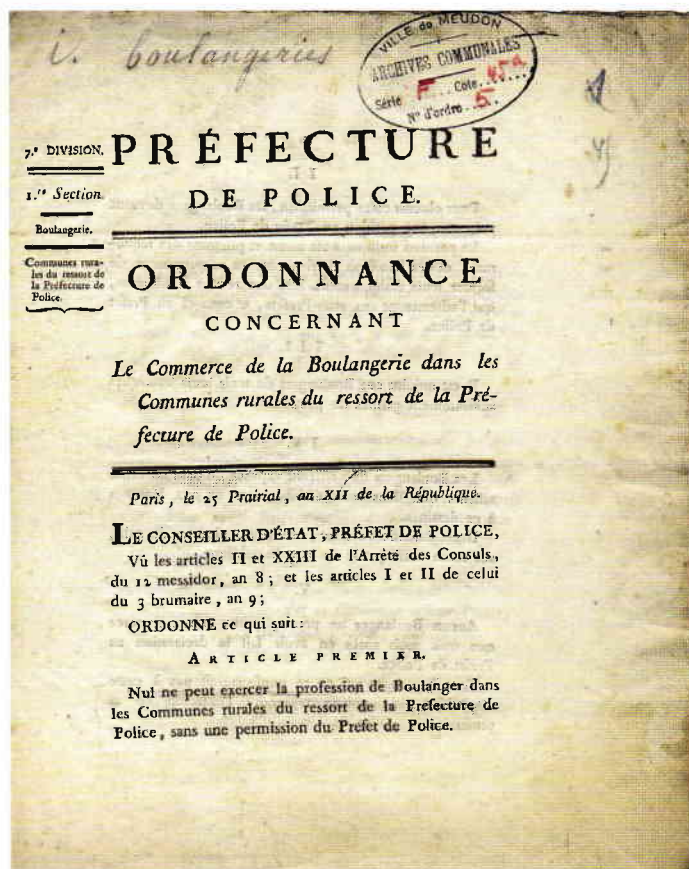




Projet d'emplacement de la mairie et d'une place publique (plan aquarellé, 1888 ; AMM, cote 5Fi832).

Economie

Les archives de Meudon contiennent beaucoup d'informations et de documents sur les activités économiques de la ville, notamment sur les grandes activités à caractère industriel ou commercial qui s'y sont succédées.



Réglementation de la profession de boulanger (an XI, 1802-03 ; AMM, cote 4F7).

Le prix du pain doublera pendant la guerre : 17/5/1939 3,10 F/kg, 7/8/1946 11,5 F/kg, 9/8/1947 24 F/kg

Agriculture : on voit, sur *l'État des récoltes de grains en 1837* de la page suivante, que la ville de Meudon, pourtant encore très rurale à cette époque, ne produit qu'environ 10-20% de sa consommation de grains divers (froment, seigle,...). Pourtant, l'agriculture à Meudon perdurera encore longtemps (en 1900, 24 chevaux et 48 vaches, 77 ha cultivés ; en 1947, encore 120 ha de terres labourables).

Industrie : au XIX^{ème} siècle, la verrerie occupe, en 1841, 80 ouvriers, 2 employés et 12 garçons de moins de 16 ans, puis, en 1856, 290 hommes, 10 femmes et 24 enfants ! C'est alors le plus gros établissement industriel de Meudon. Toujours au milieu du siècle, la blanchisserie (illustration p. 21) emploie 12 hommes et 30 femmes (et 2 filles de moins de 16 ans !), le fabricant de bouteilles Casadavant, en 1849, compte 52 hommes et 20 femmes célibataires, 68 hommes et 68 femmes mariés, 3 veufs et 5 veuves, 31 garçons et 46 filles de moins de 12 ans ! Classe ouvrière : des observations générales sur « la tenue des établissements » sont notées et transmises au préfet...

Au XX^{ème} siècle apparaissent des industries plus lourdes, souvent liées à l'aéronautique (voir plus loin) ou à l'armement. Citons les usines Gaupillat (illustration page suivante), Letord-Niepcé, Chausson.

Des **établissements de recherche** s'installent aussi à Meudon (par exemple le « centre des inventions », devenu le CNRS, l'Onera, l'Observatoire,...).

Mr. M. le Ministre dont j'ai l'honneur
de vous adresser ce Certificat
à la Préfecture, le premier novembre
auquel j'ai signé.

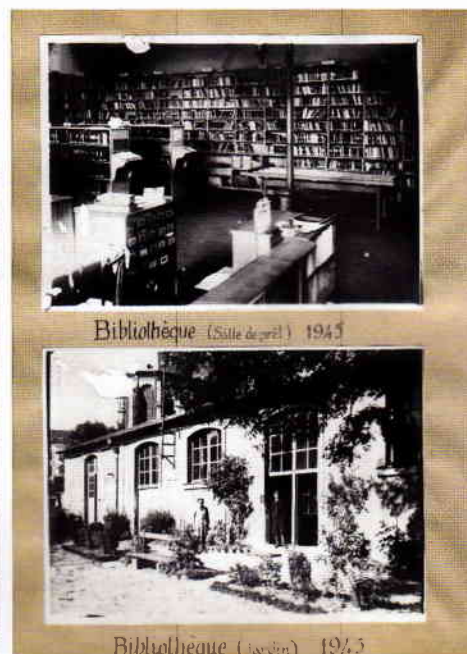
[illegible]

Etat des récoltes de grains en 1837 (AMM, cote 3F1).



La sortie des usines Gaupillat au début du XX^{ème} siècle (carte postale ; AMM, cote 1Fi1007).

Vie quotidienne, vie culturelle,...



Le marché de Bellevue en 1916 et la « bibliothèque populaire » de Meudon en 1945, (carte postale et photos ; AMM, cotes 1Fi1446 et R2772).



Les sapeurs-pompiers de Meudon devant leur nouveau bâtiment dont la construction fut décidée lors de la réunion du Conseil Municipal le 14/2/1930 (photo ; AMM , cote 4Fi2948).

Les Guerres : 1914-1918



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

Réglementation de la Vente du Lait

Le Préfet de Seine-et-Oise,
Vu la loi du 29 Avril 1916 sur la taxation des fonctions et salaires;
Vu la loi du 10 Février 1918 établissant des sanctions aux décrets et arrêtés rendus pour le ravitaillement national;
Vu le décret du 29 Août 1918 réglementant le vente du lait, du beurre et des fromages;
Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Agriculture du 2 Septembre 1918;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — A partir de la publication du présent arrêté dans les communes du département de Seine-et-Oise, le prix de vente au détail du lait de vache, dans les locaux de vente et sur la voie publique, ne devra pas dépasser 0 fr. 75 le litre. Toutefois, le prix de vente du lait dans chaque localité ne pourra pas excéder celui pratiqué au 30 Septembre 1918 et constaté par le Maire. Le prix ci-dessus sera affiché par tout vendeur de manière apparente et lisible dans les locaux où le lait sera mis en vente, conformément aux dispositions du décret du 30 Juin 1918;

ARTICLE 2. — Les nourrisseurs, dont le lait provient d'étables situées dans le département de Seine-et-Oise, devront faire, dans les huit jours qui suivront la publication du présent arrêté, une déclaration à la Préfecture de Seine-et-Oise (2^e Division, Service de l'Alimentation), faisant connaître le nombre de vaches de leur étable et approximativement la quantité de lait qu'elles produisent et qu'ils débiteront journellement. Les nourrisseurs seront obligatoirement tenus pour la livraison et la fourniture du lait des vaches de leur étable, à ne se servir que de flacons portant une étiquette sur laquelle sera fait mention que le lait vendu ou livré provient exclusivement de la traite des animaux de l'étable.

Il est interdit, sous des peines prévues par la loi du 1^{er} Août 1905 sur la répression des fraudes et falsification des denrées alimentaires, de mélanger le lait des vaches des nourrisseurs avec le lait d'autres provenances.

ARTICLE 3. — A partir de la publication du présent arrêté, les prix du beurre et des fromages ne devront pas dépasser, en Seine-et-Oise, les prix suivants :

Le kilo		Chez les créanciers, payables, au 1 ^{er} Août	
Beurre de 1 ^{re} qualité,	le kilog.	en vrac,	9 80
		en motte, ..	11 20
Camembert véritable (en boîte)	la pièce,		1 50
Pont-l'Évêque (en boîte)	la pièce,		2 10

MM. les Maires pourront lever les heures et fromages susmentionnés dans la limite des prix précités.

ARTICLE 4. — Les infractions au présent arrêté feront l'objet de procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents en vue de l'application des peines prévues par les lois, décrets et règlements concernant la matière.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire Général, MM. les Sous-Préfets et Maires du département, M. le Commandant des Gendarmes, MM. les Inspecteurs et Agents du Service de la Répression des Fraudes, MM. les Commissaires de Police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, en l'Hôtel de la Préfecture, le 4 Octobre 1918.
J. CANAL.

ARMÉE DE TERRE ET ARMÉE DE MER

ORDRE DE MOBILISATION GÉNÉRALE

Par décret du Président de la République, la mobilisation des armées de terre et de mer est ordonnée, ainsi que la réquisition des animaux, voitures et harnais nécessaires au complément de ces armées.

Le premier jour de la mobilisation est le *Dimanche* 25 Août 1914.

Tout Français soumis aux obligations militaires doit, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois, obéir aux prescriptions du **PASCIULE DE MOBILISATION** (pages colorées placées dans son livre).

Sont visés par le présent ordre **TOUS LES HOMMES** non présents sous les Drapeaux et appartenant :

- 1^o à l'**ARMÉE DE TERRE** y compris les **TROUPES COLONIALES** et les hommes des **SERVICES AUXILIAIRES**;
- 2^o à l'**ARMÉE DE MER** y compris les **INSCRITS MARITIMES** et les **ARMEMENTS** de la **MARINE**.

Les Autorités civiles et militaires sont responsables de l'exécution du présent décret.

Le Ministre de la Guerre, Le Ministre de la Marine,

Gravure et affiches (AMM, cotes 9Num2, 4F1 et 2Fi2255).

Les Guerres : 1939-1945

VILLE DE MEUDON

ECHANGE DE CUIVRE CONTRE DU VIN

Une campagne d'échange de cuivre contre du vin aura lieu dans la Commune du 3 au 23 Novembre inclus, y compris le dimanche.

En échange de 200 grammes de ~~métal~~ cuivreux (objets ménagers en cuivre pur, laiton, bronze, maillechort) il sera remis au déposant un timbre vignette représentant la valeur d'un litre de vin à présenter chez un détaillant.

Passé le 1er Décembre, les timbres seront considérés comme périmés.

Les intéressés sont priés de déposer les objets au Garage Municipal, 2, rue du Ponceau.

Les jours de la semaine de 9 Heures à 12 Heures et de 13 H.30, à 17 Heures.

Les dimanches, de 11 Heures à 18 Heures.

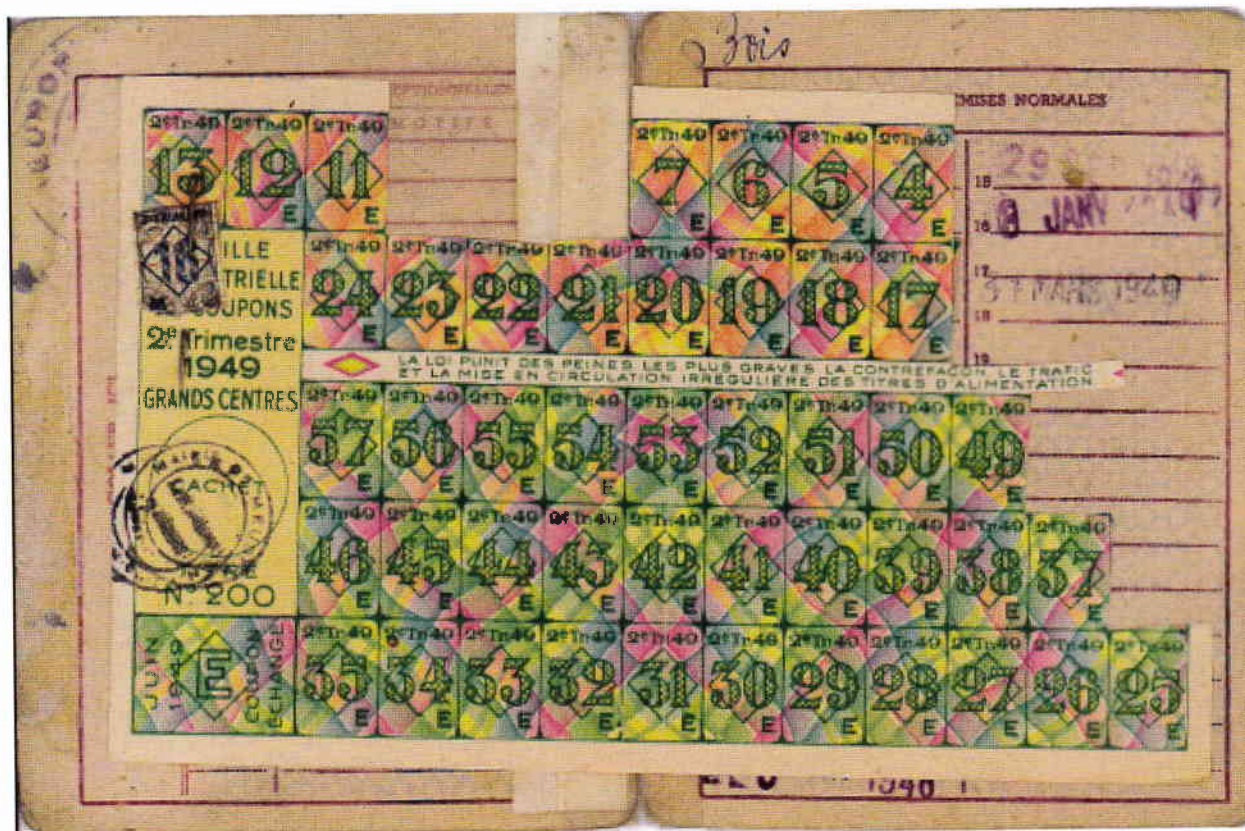
Meudon, le 26 Octobre 1942.

Le Maire,

J. Hamelin

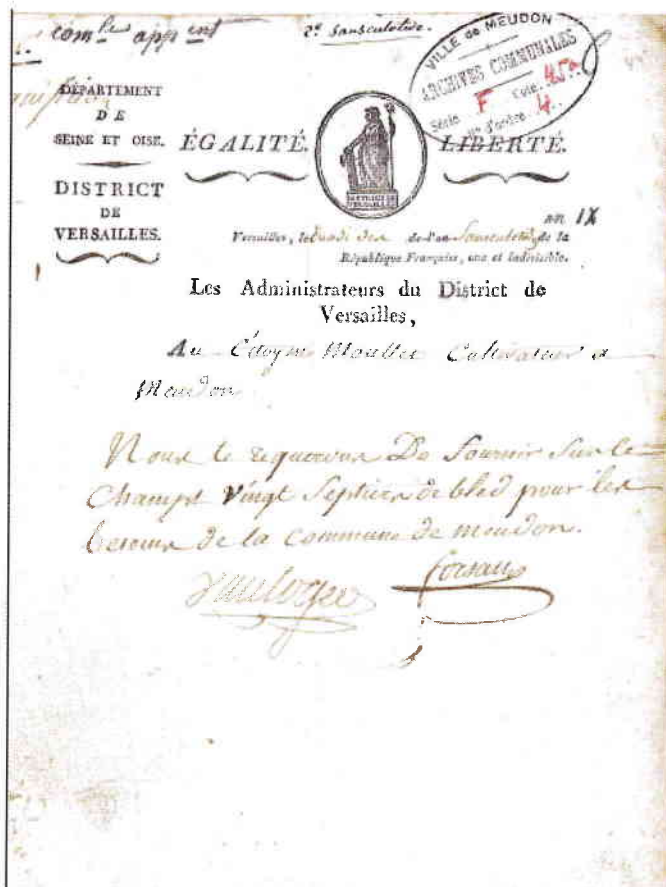


Récupération du Cuivre en 1942 (AMM, cote 6F7).



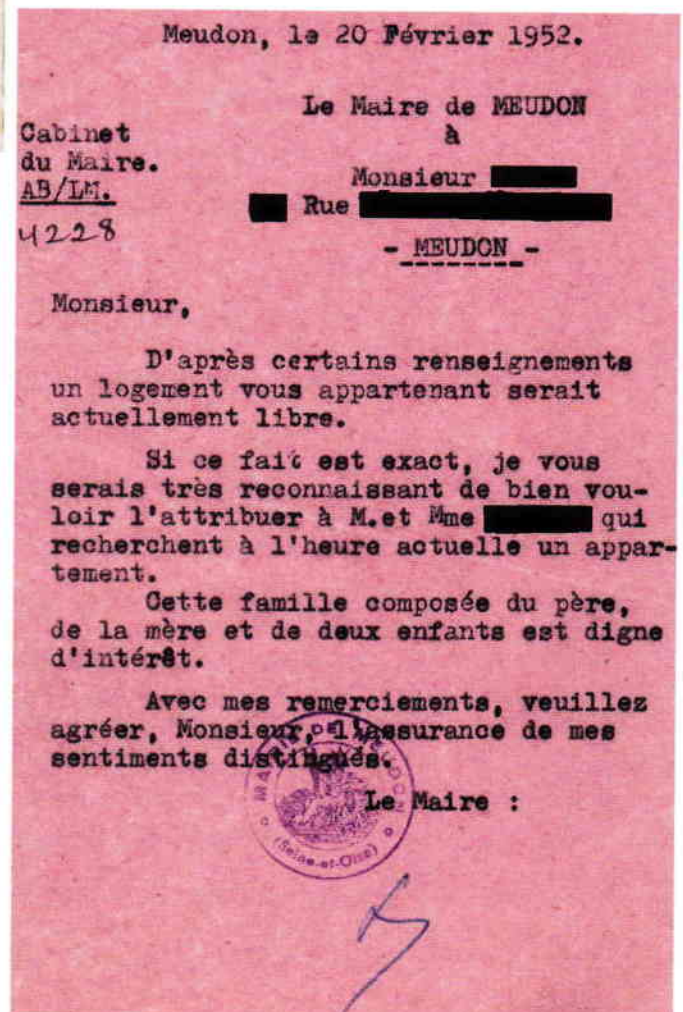
Tickets d'alimentation (AMM, cote 6F7).

Lors des guerres ou des périodes difficiles, on réquisitionne...



Réquisition de blé, an IX (1800-1801)
(AMM, cote 4F7).

Quasi réquisition d'un logement
(AMM, cote 6F2).



Les Guerres : 1939-1945 (suite)

REPUBLIQUE FRANÇAISE.
~~INDICATIONS PRÉLIMINAIRES~~

DÉPARTEMENT
DE
SEINE-ET-OISE



MAIRIE DE MEUDON

Meudon, le 7 Décembre 1944.

HISTORIQUE DE LA GUERRE.

Tél. : OBSERVATOIRE 10-38

Entre la déclaration de guerre et le 14 juin 1940, date à laquelle Meudon a été occupée, la ville n'a subi aucun bombardement.

Comme il est dit plus haut les allemands sont entrés dans Meudon le 14 juin 1940 pour en repartir, chassés par les F.F.I. et l'armée Leclerc, le 25 août 1944.

Pendant leur séjour, la population étant restée très calme, les occupants n'ont pas eu à sévir.

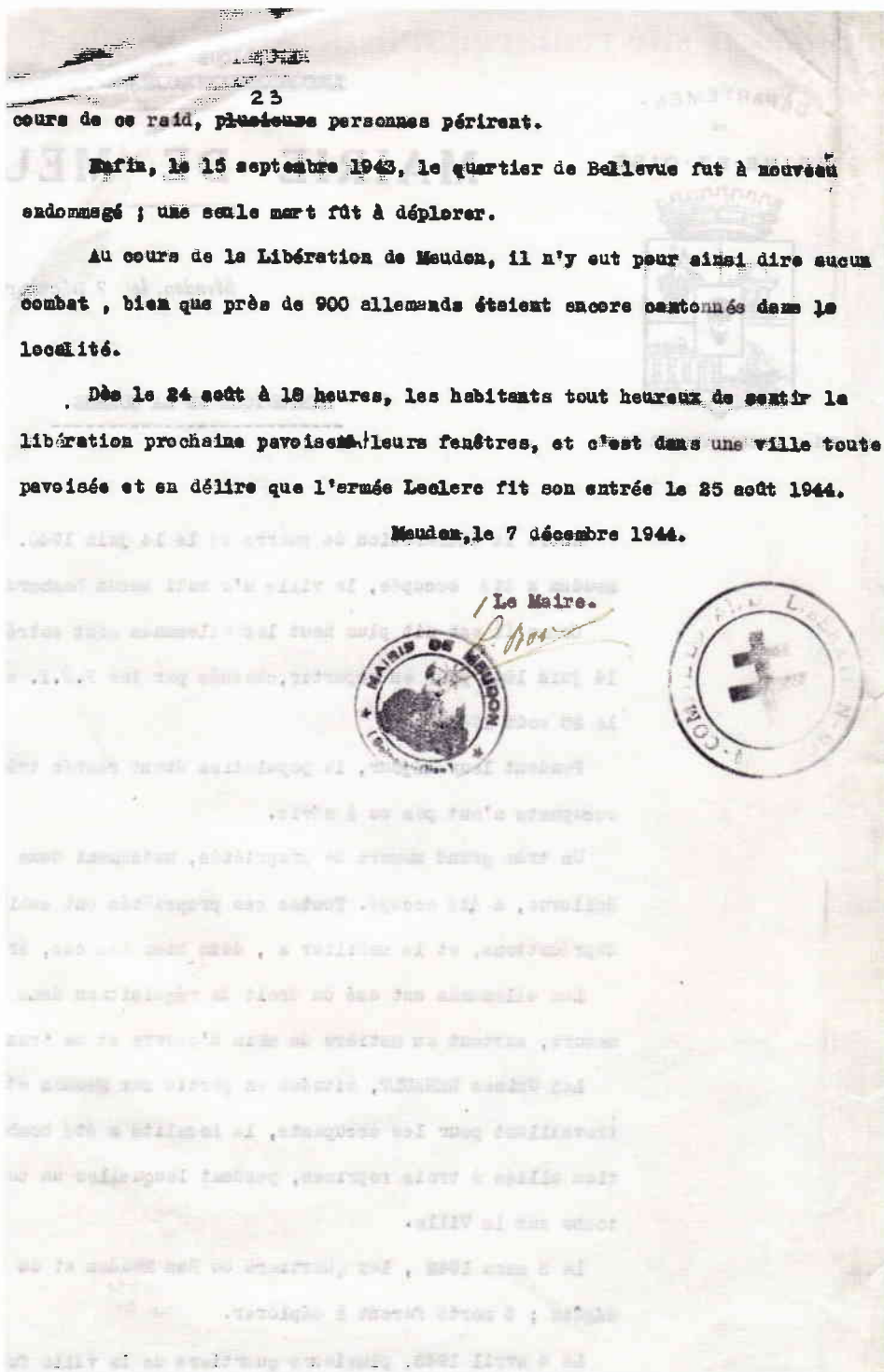
Un très grand nombre de propriétés, notamment dans le quartier de Bellevue, a été occupé. Toutes ces propriétés ont subi de grosses déprédations, et le mobilier a, dans bien des cas, été transporté.

Les allemands ont usé du droit de réquisition dans une très large mesure, surtout en matière de main d'oeuvre et de transport.

Les Usines RENAULT, situées en partie sur Meudon et sur Billancourt, travaillant pour les occupants, la localité a été bombardée par l'aviation alliée à trois reprises, pendant lesquelles un total de 78 bombes tomba sur la Ville.

Le 3 mars 1942, les quartiers du Bas Meudon et du Val subirent des dégâts ; 6 morts furent à déplorer.

Le 4 avril 1943, plusieurs quartiers de la ville furent touchés, et au

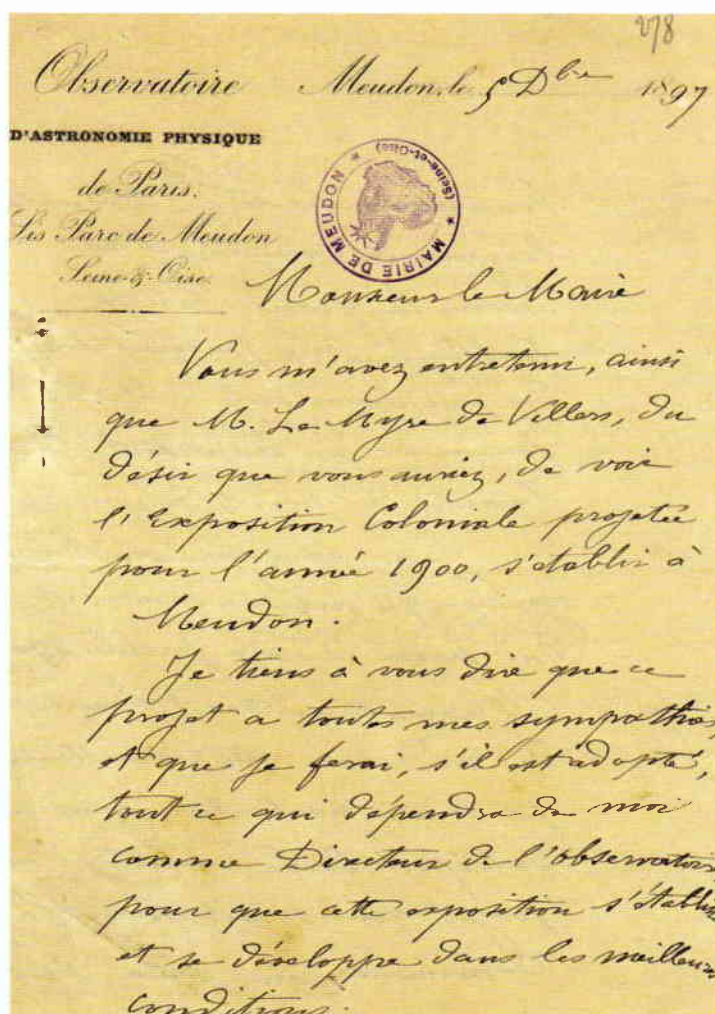


Bref bilan de l'histoire de la guerre de 39-45 à Meudon, fait par le maire le 7 décembre 1944, quelques mois après la libération de la ville (AMM, cote 5H3).

Dans l'environnement industriel où elle se trouvait alors, la ville de Meudon ne fut pas épargnée par les bombardements et les combats. Leurs conséquences sont résumées dans le document ci-dessus :

- bombardement du 3 mars 1942 : 17 sinistrés totaux, 63 partiels = 80 au total (6 morts).
- bombardement du 4 avril 1943 : 17 sinistrés totaux, 62 partiels = 79 au total (23 morts).
- bombardement du 15 septembre 1943 : 3 sinistrés totaux, 8 partiels = 11 au total (1 mort).
- libération par le général Leclerc le 20 août 1944 : 1 sinistré.

Comment utiliser le site remarquable de Meudon...



L'exposition coloniale de 1900 a failli se tenir à Meudon ! On appréciera ...

(Lettre du directeur de l'Observatoire au maire de Meudon, 5 décembre 1897 ; AMM, cote 2F7).

« Monsieur le Maire,

Vous m'avez entretenu, ainsi que M. ..., du désir que vous aviez, de voir l'Exposition Coloniale projetée pour l'année 1900, s'établir à Meudon.

Je tiens à vous dire que ce projet a toute ma sympathie, et que je ferai, s'il est adopté, tout ce qui dépend de moi, comme Directeur de l'Observatoire, pour que cette exposition s'établisse et se développe dans les meilleures conditions.

La partie basse du Parc de l'Observatoire, la grande Orangerie et au besoin, la grande terrasse publique, me paraissent offrir des emplacements vastes et précieux qui y ajoutent la beauté des points de vue.

Je ne veux pas vous laisser ignorer, qu'indépendamment du service d'ordre public que l'Observatoire serait heureux de rendre en cette circonstance, je serai particulièrement satisfait de la réussite d'un projet, qui serait pour la commune une source de grandes améliorations et d'avantages pour son commerce.

En vous assurant de tout mon concours, je vous prie, Monsieur le Maire, de croire à nos sentiments les plus distingués

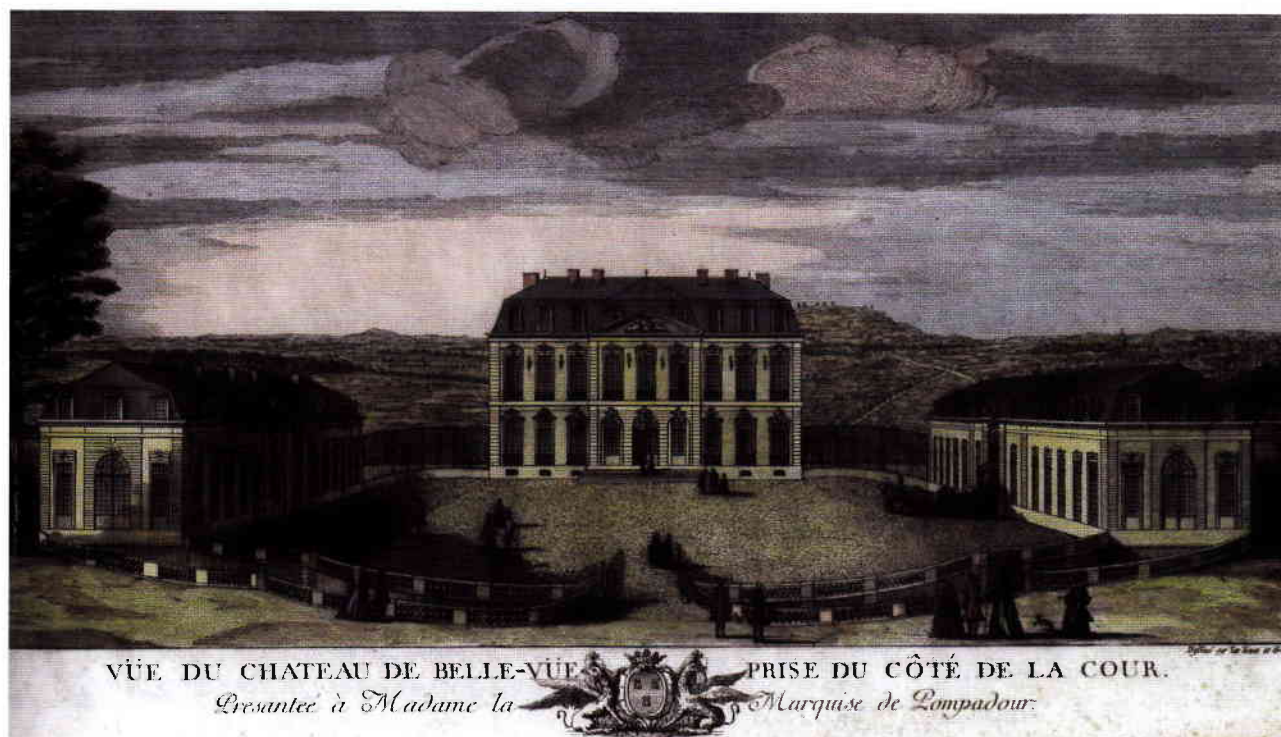
...signature illisible... »

Le patrimoine monumental historique

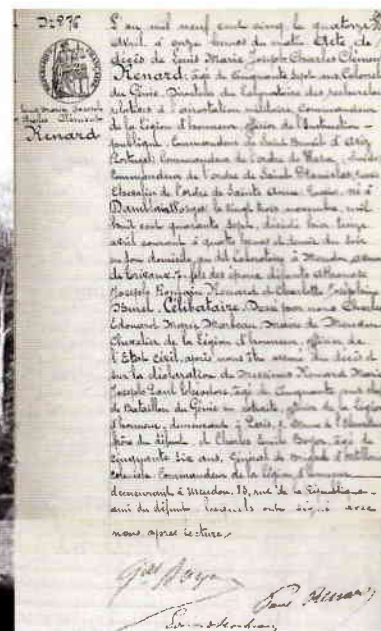
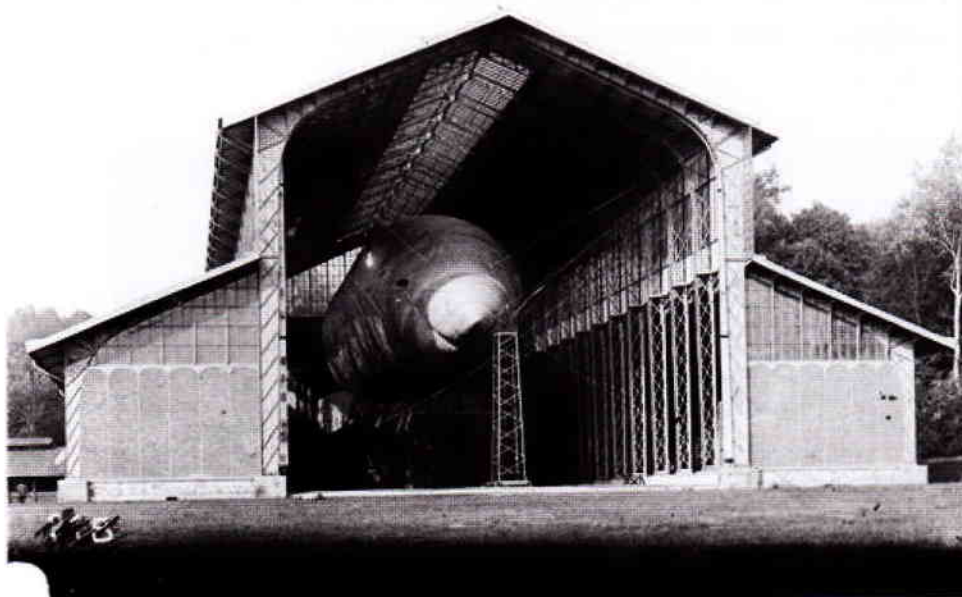
Les archives de Meudon sont très riches en plans de toutes époques et iconographies du château de Bellevue, du Château Vieux et du Château Neuf, ainsi que des autres monuments remarquables de notre ville.



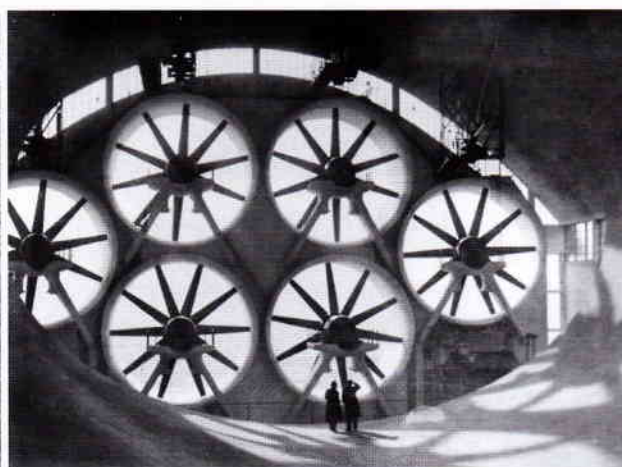
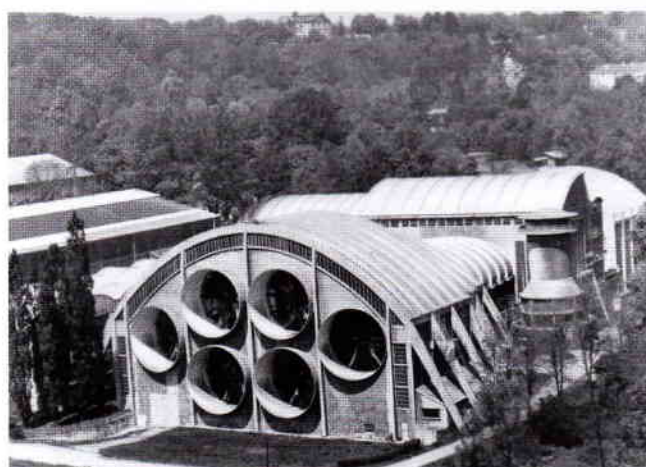
La Grande Perspective et la forêt intercommunale de Meudon (AMM, cote 8Fi241).



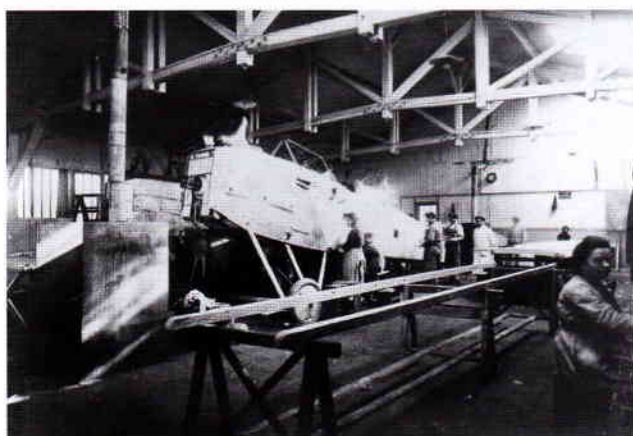
Le Château de Bellevue (AMM, cote 1Fi1063).



*Le Hangar Y avec le dirigeable « La France » et
l'acte de décès à Meudon du colonel Renard le 13 avril 1905*



La grande soufflerie (classée Monument Historique) : extérieur et intérieur



*Fabrication d'aéronefs aux usines Letord-Niepcé de Meudon et
l'usine Gaupillat (2006), démolie récemment.*

Cinquantenaire du CSSM :

Cette année est celle du cinquantenaire de notre association. Une sympathique manifestation a eu lieu le dimanche 14 juin au domaine de Chalais, au cours de laquelle Monsieur Hervé Marseille, sénateur-maire de Meudon a remis la médaille de la ville à plusieurs de nos membres, dont les anciens présidents Gérard Ader et Michel Colchen (photo). Il a, à cette occasion, longuement

évoqué l'action et le rôle important joué par notre comité dans plusieurs transformations de notre ville, en particulier l'aménagement et la rénovation du site de l'Orangerie et de son parterre.

Un numéro spécial du bulletin, reprenant les couvertures de tous nos bulletins (depuis le n° 1 !), a été édité et envoyé à nos membres pour célébrer ce cinquantenaire.



Communiqué :

Un de nos membres, Monsieur Joël Cuénot, vient de publier un livre à l'iconographie d'une remarquable qualité : « Meudon et la mémoire de la forêt ». Il a été réalisé avec l'aide de Monsieur Francis Villadier et de plusieurs sponsors, et est préfacé par Monsieur Hervé Marseille, sénateur-maire de Meudon.

Il est disponible à la librairie Les Petits Mots, à la librairie Le Méandre ou sur commande (bulletin sur le site www.joel-cuenot.com).

Page de couverture



Nouvelles brèves

par Yves Terrien

(Consulter aussi notre nouveau site www.sauvegardesitemeudon.com)

- Journées européennes du patrimoine :

Elles ont eu lieu, cette année, les 19 et 20 septembre. Comme à l'accoutumée, les visites organisées par le CSSM ont eu un franc succès. « La Grande Perspective, l'étang de Chalais et le Hangar Y » a accueilli 160 personnes, « Sur les traces des anciens châteaux royaux et de l'Orangerie » a été suivie par 70 personnes, « Le Village du Val à Meudon », visite créée l'année dernière, a intéressé 60 personnes et notre création de cette année, « Le lotissement du Parc du Château de Bellevue », a attiré jusqu'à 70 personnes !

- CNRS :

Un nouveau permis a été délivré le 19 août pour l'aménagement du site du CNRS à Bellevue.

Il s'agit d'une seconde étape qui suit la restauration très réussie du bâtiment principal du CNRS, l'ancien Grand Hôtel de Bellevue place Aristide-Briand.

Le projet prévoit la destruction des différents bâtiments ou hangars anciens et la construction de nouveaux bureaux pour le CNRS (lot 1 à l'Est, autour du bâtiment principal), ainsi que la construction de 192 logements privés et 25 logements sociaux (lot 2, côté Ouest).

Le Comité suit depuis longtemps cette importante opération, en concertation avec la Mairie et le CNRS.

Aujourd'hui nous envisageons un recours gracieux sur différents points :

- ouverture au public de passages piétons permettant de rejoindre le chemin des Lacets depuis la rue Marcel Allégot et la rue Basse de la Terrasse et permettant notamment d'accéder ainsi à la station Brimborion du tramway.

- agrandissement de la placette prévue rue Marcel Allégot (faisant coin avec la boulangerie), indispensable compte-tenu de la densification du quartier.

- légère diminution des hauteurs des bâtiments de logements et amélioration de l'habillage des derniers étages : en effet, comme l'actuel bâtiment principal, ces bâtiments seront visibles de très loin notamment au Nord et à l'Ouest (Boulogne, Sèvres, Saint-Cloud, Suresnes) et doivent s'intégrer au mieux dans ce site remarquable de la vallée de la Seine.

- meilleure mise en valeur de l'ancien Grand Hôtel de Bellevue.

En outre, à l'occasion de ce projet, le Comité souhaite une amélioration de l'environnement général (par ex. place Aristide Briand) et souhaite que les impacts en terme de circulation des véhicules et des piétons soient bien pris en compte.

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Siège Social : 6 avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon, tél. : 01 45 34 70 84

Site internet : www.sauvegardesitemeudon.com

Directeur de la Publication : Bernard CHEMIN. Rédacteur en chef : Yves TERRIEN.

Dépôt légal : octobre 2015 – N° ISSN 1147-1476